



Profondeville, le 19 juin 2009.

**Ville de Namur**  
**Collège Communal**  
Service Urbanisme  
Hôtel de Ville  
Esplanade de l'Hôtel de Ville, 1  
5000 Namur

**Réf:** dossier n°WEP53/53B/2009

Madame, Monsieur,

Suite à la consultation du dossier de l'enquête publique concernant la demande du permis d'urbanisme par la SA ENGETRIM ayant trait à un terrain sis à Wépion, entre l'allée des Ramiers et le Chemin du Beau Vallon, nous souhaitons, au nom des habitants du quartier du Beau-Vallon, vous exprimer les observations et les suggestions suivantes:

Observations:

1. Après consultation des plans à l'administration communale, il apparaît qu'il n'y a pas de réseau de récolte des eaux usées séparé par rapport au réseau d'écoulement des eaux de pluie (qui devraient se déverser dans un bassin d'orage construit lors de l'aménagement de la nouvelle voirie).

Compte tenu de la mise à disposition prochaine d'une nouvelle station d'épuration à Profondeville, comment seront traitées dès lors les eaux usées des actuelles et futures habitations ?

2. Il n'est pas prévu d'aménagement spécifique de la voirie (ex. : réducteurs de vitesse, chicanes) afin de réguler le trafic automobile dans les rues faisant l'objet de l'extension. Pourtant, lors de la première demande de permis d'urbanisme, des relevés indiquant un nombre élevé de véhicules de passage ont été effectués.



Comment, dès lors, sera assurée la sécurité routière compte tenu de ce nombre élevé de véhicules de transit et du nombre élevé d'enfants habitant dans le quartier ?

Suggestions:

1. Pourrait-on envisager en ce qui concerne les rues à prolonger (ex.: rue du Plateau) d'aménager la voirie avec deux voies sans issue afin d'éviter la mise en place d'une « voirie à forte densité de trafic » permettant de relier les villages de Bois-de-Villers et de Wépion par la création d'un itinéraire alternatif ?
2. Pourrait-on également envisager la fermeture définitive à toute circulation « automoteur » du chemin reliant le quartier du Beau-Vallon au chemin du Beau-Vallon ?

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dominique THOMAS  
Président.